

ACTUALISATION à Pole Emploi

Pour vous actualiser par téléphone :

(Utilisez l'identifiant donné par Pole Emploi) :

Faites le 39 49 puis * puis 44 puis 1 puis le service 1.

Si vous avez travaillé, munissez-vous de votre bulletin de salaire (repérez le nombre d'heures travaillées et le salaire brut gagné).

Répondez à chacune des questions et *validez votre réponse*.

Pour vous actualiser par ordinateur :

(Utilisez l'identifiant que vous avez vous-même créé à partir de juin 2019) :

Allez sur www.pole-emploi.fr

et suivez la notice suivante de Pole Emploi.



ACTUALISATION

Comment déclarer ma situation tous les mois ?

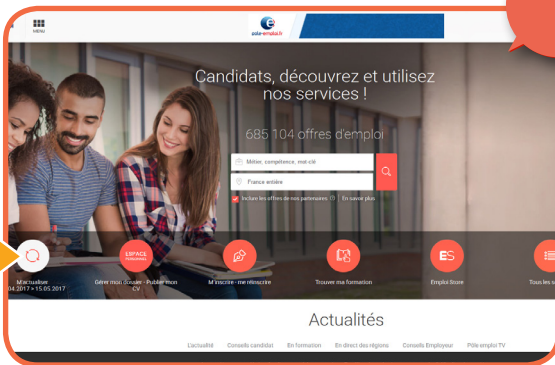
EN BREF

Vous êtes demandeur d'emploi, vous souhaitez déclarer votre situation mensuelle.



“ J’actualise ma situation en début de mois ”

1



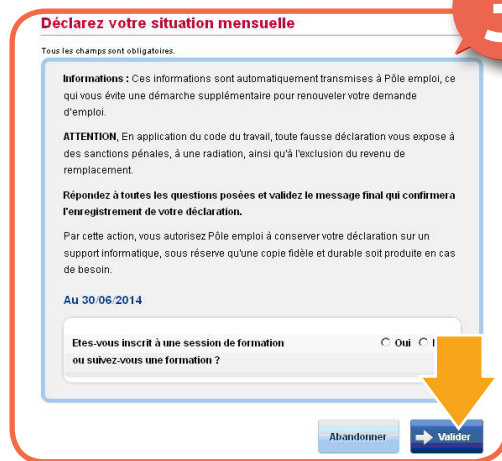
Rendez-vous sur www.pole-emploi.fr
Sur la page d'accueil, cliquez sur « **M'actualiser** »

2



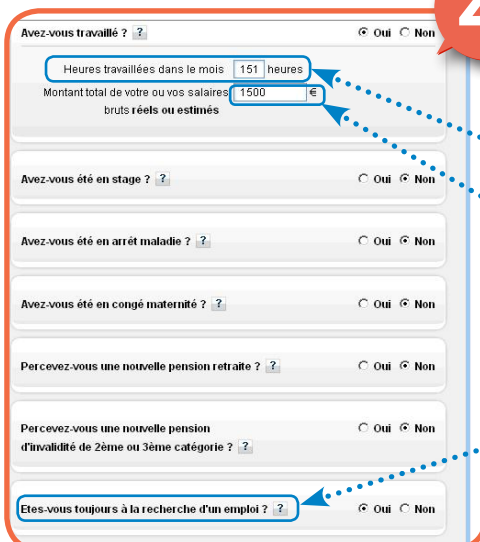
Indiquez votre identifiant, votre mot de passe et votre code postal et cliquez sur « **Se connecter** »

3



Répondez à la première question et cliquez sur « **Valider** »

4



Répondez à **toutes les questions** par oui ou non.
Si oui, complétez les éléments.

Toute activité doit être déclarée (même 1 heure)

En cas de déclaration de salaire, et sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier d'un paiement provisoire

Cochez Oui si vous souhaitez maintenir votre inscription

N'oubliez pas de cliquer sur « **Valider** »

5

Déclarez votre situation mensuelle

Pour la période du 01/06/2014 au 30/06/2014, vous déclarez :

- avoir travaillé 109 heure(s) et avoir perçu un salaire brut de 1392 euros
- ne pas avoir été en arrêt maladie.
- ne pas percevoir une nouvelle pension retraite.
- ne pas percevoir une nouvelle pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie.
- être toujours à la recherche d'un emploi.

Ces informations sont automatiquement transmises à Pôle emploi, ce qui vous évite une démarche supplémentaire pour renouveler votre demande d'emploi.

Par cette action, vous autorisez le Pôle emploi à conserver votre déclaration sur un support informatique, sous réserve qu'une copie fidèle et durable soit produite en cas de besoin.

Abandonner

→ Valider votre réponse

Relisez et contrôlez votre déclaration puis cliquez sur « **Valider votre réponse** » pour prise en compte

6

Déclarez votre situation mensuelle

Confirmation

Votre déclaration de situation mensuelle a bien été validée le 02/07/2014 à 09h10

Vous avez la possibilité de la modifier **jusqu'à 23h59**.

Elle sera prise en compte sous un délai de 24h par Pôle emploi.

Si vous souhaitez un justificatif, téléchargez le fichier ci-dessous, avec Adobe Reader, et imprimez-le :



[Visualiser / Imprimer le justificatif d'actualisation \(200Ko\)](#)

Retour

Modifier

Vous pouvez modifier votre déclaration (fonction disponible pendant 24 heures après votre première déclaration)

7



Identifiant : 58966628

Pôle Emploi

Justificatif de Télé-actualisation par Internet

Votre Déclaration de Situation Mensuelle du mois de juin 2014 a été enregistrée le 02/07/2014 à 09:10.

Vous avez déclaré :

- être toujours à la recherche d'un emploi
- avoir travaillé 109 heures et avoir perçu un salaire brut de 1392 euros
- ne pas avoir été en arrêt maladie
- ne pas percevoir une nouvelle pension retraite
- ne pas percevoir une nouvelle pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie

Vous pouvez imprimer ou enregistrer votre justificatif de déclaration mensuelle

EN SAVOIR PLUS

- L'actualisation mensuelle permet, selon votre situation :
 - de maintenir votre inscription
 - de déclencher le paiement des allocations auxquelles vous avez droit
- L'actualisation est uniquement possible aux dates indiquées dans le calendrier des paiements. (accessible dans votre espace personnel, rubrique : « **Consulter les périodes d'actualisation** »)



L'APPLI MOBILE « MON ESPACE »

Retrouvez de nombreux services personnalisés sur l'application mobile Mon Espace disponible sur App Store et Google Play.

